

**MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT**

**SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT**

**BURKINA FASO
UNITE – PROGRES - JUSTICE**

**RAPPORT DE SYNTHESE DE LA VINGT-DEUXIEME
(22^{ème}) SESSION DE L'AG/EPE**

Ouagadougou, le 15 juillet 2021

Le 15 juillet 2021, s'est tenue dans la salle de Conférences du Centre International de Ouaga 2000, à Ouagadougou, la vingt-deuxième (22^{ème}) session ordinaire de l'Assemblée Générale des Etablissements Publics de l'Etat (AG/EPE) sous la présidence de Son Excellence Monsieur Christophe Joseph Marie DABIRE, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président par délégation de l'Assemblée Générale des EPE.

Ont pris part à cette session, les membres du Gouvernement, membres statutaires, les représentants des Institutions nationales et des directions techniques des départements ministériels concernés, les Présidents des Conseils d'Administration, les Directeurs Généraux, les Agents comptables, les Directeurs chargés de l'administration des finances, les Directeurs de contrôle des marchés publics et des engagements financiers des Etablissements Publics de l'Etat (EPE), les personnes responsables des marchés à raison d'un représentant par secteur et sous-secteur d'activités.

Ont été invités en qualité d'observateurs, des partenaires techniques et financiers et une vingtaine d'acteurs de la société civile en fonction des secteurs d'activités des EPE (ordres professionnels, associations, syndicats).

La cérémonie d'ouverture de l'Assemblée a été marquée par l'allocution de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre et la présentation du rapport de synthèse du Secrétariat de l'AG/EPE sur la situation d'ensemble des EPE par Monsieur Seglaro Abel SOME, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement, Président du Comité d'organisation de l'AG/EPE.

Dans son discours d'ouverture, **Son Excellence Monsieur le Premier Ministre** a marqué sa satisfaction quant au niveau des performances enregistrées au titre de l'année 2020 car elle a été difficile sur le plan sécuritaire, du fait de la persistance des attentats meurtriers perpétrés par les groupes armés terroristes et sur le plan sanitaire, au regard de la pandémie de la maladie à COVID-19.

C'est pourquoi, il a exhorté tous les acteurs à engager des actions en vue de répondre aux exigences d'efficacité, de transparence et de redevabilité, socles de la gouvernance vertueuse et les a rassuré de l'accompagnement du Gouvernement, dans la mesure de ses possibilités, pour l'atteinte des résultats escomptés et à parachever les réformes visant à renforcer l'efficacité des établissements publics de l'Etat notamment à travers leur rationalisation.

Aussi, a-t-il rappelé l'invitation du Président du Faso à nous mettre : « Ensemble et en mouvement pour reformer l'état, l'administration publique, garantir la sécurité, la stabilité et renforcer la résilience économique du Burkina Faso ».

Revenant sur les conclusions de la 21^{ème} session de l'AG/EPE qui invitaient les participants à s'approprier la démarche de la performance à l'effet de mieux planifier et mettre en œuvre les actions entrant dans le cadre de leurs missions, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre a dit attendre des établissements publics la poursuite de l'amélioration de la qualité des services rendus aux populations. C'est donc à juste titre que la 22^{ème} session de l'AG/EPE se tient sous le thème «**la qualité des services rendus aux usagers des Etablissements Publics de l'Etat (EPE) : enjeux, mesures et perspectives** ».

A ce propos, il dira que la culture de la qualité demeure incontournable si nous voulons aboutir à des résultats à même de créer les bases d'un développement en harmonie avec le nouveau référentiel de développement en cours de finalisation.

L'Assemblée Générale s'est poursuivie après l'adoption des points suivants inscrits à son ordre du jour :

1. Exposé du Secrétariat sur la situation d'ensemble des EPE, exercice 2020 ;

2. Communication introductive sur le thème de l'année : « **la qualité des services rendus aux usagers des Etablissements Publics de l'Etat (EPE) : enjeux, mesures et perspectives** » ;
3. Exposé du Secrétariat sur les conclusions des rencontres sectorielles sur le fonctionnement des EPE, suivi d'échanges ;
4. Questions diverses ;
5. Examen et adoption des projets de résolutions et de recommandations de la vingt-deuxième (22^{ème}) session de l'AG/EPE.

I. EXPOSE DU SECRETARIAT SUR LA SITUATION D'ENSEMBLE DES EPE, EXERCICE 2020

Le Président du Comité d'Organisation a exposé la situation d'ensemble des EPE ayant soumis leurs états financiers et rapports annuels à l'attention de l'AG/EPE.

Il a axé son intervention sur trois (3) points à savoir (i) l'état de la mise en œuvre des résolutions et recommandations de la 21^{ème} session, (ii) le fonctionnement des EPE et (iii) l'analyse de la situation financière des EPE.

II. COMMUNICATION SUR LE THEME INTRODUCTIF DE LA 22^{ème} SESSION DE L'AG/EPE

La communication introductive aux travaux de la vingt-deuxième (22^{ème}) session de l'AG/EPE a été présentée par Monsieur Ousséni OUEDRAOGO, secrétaire permanent de l'Association burkinabè pour le management de la qualité (ABMAQ).

Cette communication s'est articulée autour de cinq (05) points suivants : (i) définitions de la Qualité, concepts, enjeux et outils de gestion dans les services publics, (ii) démarche Qualité dans les établissements publics, (iii) évaluation et mesure de la Qualité dans les établissements publics, (iv) facteurs et dimensions essentielles de succès d'une démarche Qualité et (v) propositions de résolutions et de recommandations.

III. EXPOSE DU SECRETARIAT SUR LES CONCLUSIONS DES RENCONTRES SECTORIELLES SUR LE FONCTIONNEMENT DES EPE, SUIVI D'ECHANGES

Monsieur Célestin Santéré SANON, Directeur général du trésor et de la comptabilité publique, Vice-président du Comité d'organisation de l'Assemblée Générale a fait la présentation du rapport du secrétariat sur les conclusions des rencontres sectorielles sur le fonctionnement des EPE, exercice 2020.

La présentation a porté sur les préoccupations d'ordre spécifique issues des conclusions des rencontres sectorielles sur le fonctionnement des EPE et sur les préoccupations transversales recensées par le Secrétariat technique dans la gestion des EPE.

Au terme de la présentation, il est ressorti :

1. que des efforts ont été faits par les ministères de tutelle pour la prise en charge des difficultés rencontrées par les EPE, ce qui a permis l'amélioration des performances ;
2. la nécessité de réaffirmer l'élaboration et le suivi rigoureux des plans d'actions pour une meilleure prise en charge des difficultés rencontrées au regard de leur récurrence ;
3. la nécessité de rendre effective la tenue des rencontres sectorielles dans tous les Ministères et transmettre les rapports un (1) mois avant la tenue de l'AG/EPE.

IV. ECHANGES SUR LA GESTION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT (EPE), EXERCICE 2020

Les échanges sur la gestion des Etablissements Publics de l'Etat (EPE) au titre de l'exercice 2020 ont porté essentiellement sur :

1. les questions d'ordre budgétaire : A ce sujet, il a été reconnu que des efforts sont déployés par le Gouvernement pour assurer un meilleur accompagnement des EPE malgré le contexte national marqué par la double crise sanitaire et sécuritaire. Aussi, l'AG des EPE a réitéré l'invite du Gouvernement à s'inscrire dans la logique de la rationalisation des charges de fonctionnement et de mutualisation des moyens et des ressources. Quant aux Ministères de tutelle technique, il ressort la nécessité que soit menée une réflexion globale visant à une évaluation précise des besoins réels des EPE en adéquation avec le calendrier budgétaire afin de mieux orienter les décisions d'allocation des subventions par chaque département ;
2. la problématique de l'âge de départ à la retraite des catégorie D et E : l'AG a pris acte des avancées sur la question et à inviter le Ministère en charge de la fonction publique à finaliser la relecture de la loi 033 portant régime des EPE ;
3. le renforcement des capacités des administrateurs : il a été relevé une insuffisance des capacités de certains administrateurs, ce qui n'est pas de nature à assurer un meilleur accompagnement des EPE notamment en terme d'appréciation des documents à eux soumis. Les EPE devraient veiller à renforcer les capacités des administrateurs en vue d'une meilleure contribution à la gestion de leurs structures ;
4. les procédures de passation des marchés publics et d'exécution de la dépense publique notamment en termes de leur inadaptation dans des secteurs spécifiques comme les universités et la recherche scientifique. L'assemblée constate que la réglementation de la commande publique en vigueur comporte des procédures et des outils adaptés à la prise en charge de certains besoins urgents ;
5. la gouvernance des établissements : en ce qui concerne spécifiquement le Ministère en charge de la santé, il a été retenu d'envisager la création de filières pour la formation d'un certain nombre de personnels spécifiques tels que les inspecteurs des services de santé assermentés au niveau de l'ENAM pour assurer le contrôle des services de santé ;
6. l'accroissement des recettes au niveau des établissements publics : à ce niveau des initiatives devront être déployés en vue de réduire leur forte dépendance vis-à-vis de la subvention de l'Etat. A cet effet, il a été suggéré la révision de certaines grilles tarifaires afin de les adapter à la réalité du moment.

De façon spécifiques d'autres questions ont été abordées par l'AG des EPE et ont trait :

- au titre de l'IGB, il a été noté la non fonctionnalité de l'avion servant à la réalisation de cartes géographiques. Aussi, il a été suggéré de soumettre un dossier au Gouvernement pour appréciation et décision ;
- pour le FESPACO : les difficultés d'achèvement de la salle multifonctionnelle ont été relevées et il a été noté le besoin d'accompagnement pour l'achèvement de ladite salle ;
- en ce qui concerne le FODEL, qui a exprimé un besoin de classification de la CSE en ressources propres, l'Assemblée a noté qu'en raison de la nature de la CSE qui est une recette fiscale dont une partie est affectée au FODEL une suite favorable ne peut être donnée à la requête ;
- enfin, pour l'ONASSIM il a été noté des difficultés de son opérationnalisation dues à la présence d'autres forces de sécurité sur les sites miniers. Aussi, l'Assemblée a invité le Ministre en charge

de la sécurité à diligenter des concertations en vue d'assurer la pleine opérationnalisation de l'ONASSIM.

Au terme de l'examen des états financiers et des échanges subséquents sur la gestion des établissements publics de l'Etat au titre de l'exercice 2020, l'Assemblée Générale a formulé des recommandations et des résolutions.

V. RECOMMANDATIONS

❖ **Recommandation à l'endroit des Ministères de tutelle technique et financière**

- poursuivre la rationalisation des Etablissements Publics de l'Etat (EPE) ;

- **Recommandation à l'endroit du Ministère en charge de la sécurité**

- diligenter les concertations en vue d'assurer la pleine opérationnalisation de l'ONASSIM ;

❖ **Recommandations communes à l'ensemble des EPE**

- poursuivre la rationalisation des charges de fonctionnement en vue de réduire leur forte dépendance vis-à-vis de la subvention de l'Etat ;

❖ **Recommandation à l'endroit de l'IGB**

- Produire à l'attention du Gouvernement un rapport assorti des propositions de solutions sur les difficultés d'exploitation de l'avion photographique.

❖ **Recommandation à l'endroit des Fonds nationaux de financement**

- Prendre les dispositions pour l'assainissement du portefeuille client.

VI. RESOLUTIONS :

Elles sont relatives :

- à l'approbation des rapports de gestion des conseils d'administration et des états financiers de l'exercice 2020 ;
- aux conclusions de l'examen des rapports d'explication présentés par l'Ecole Normale Supérieure de Koudougou (ENSK), le Fonds National de la Finance Inclusive (FONAFI) et l'Université Virtuelle du Burkina Faso (UV-BF) ;
- aux conclusions de l'examen du rapport d'explication présenté par le Fonds Spécial Routier du Burkina (FSR-B) ;
- à l'implémentation de la démarche qualité dans les établissements publics de l'Etat (EPE) ;
- au respect de la réglementation en matière d'organisation et de transmission des comptes rendus des consultations à domicile organisées par les Etablissements Publics de l'Etat (EPE).

VII. QUESTIONS DIVERSES

Les échanges sur les questions diverses ont porté sur le choix du thème de la 23^{ème} AG/EPE et sur la date de sa tenue. Aux termes desdits échanges, l'Assemblée Générale a fixé la date de la prochaine édition pour les jeudi 21 et vendredi 22 juillet 2022 autour du thème ainsi intitulé « Contrôle interne et dématérialisation des services dans les Etablissements Publics de l'Etat : état des lieux et perspectives ».

VIII. CONCLUSION

Au terme de ses travaux, l'AG/EPE a approuvé les états financiers de cent douze (112) EPE, pris acte de quatre (4) rapports d'explication et donné une injonction ferme au FSR-B.

L'Assemblée Générale des Etablissements Publics de l'Etat a marqué sa satisfaction du bilan auquel sont parvenus les EPE au titre de l'exercice 2020, félicité l'ensemble des acteurs des établissements pour les efforts déployés dans la gestion de leurs établissements et le comité d'organisation pour la qualité du travail.

L'Assemblée a réitéré son invite à redoubler d'efforts, de professionnalisme et d'initiative, en vue d'une utilisation efficiente des ressources publiques et d'une amélioration des prestations fournies.

Fait à Ouagadougou, le 15 juillet 2021

L'Assemblée Générale